

Article 1er : Par arrêté municipal n° 2023/071 du 4 avril 2023 Monsieur le Maire a prescrit la procédure d'enquête publique, portant sur l'aliénation du chemin rural N°15, destinée à recueillir les observations de la population.

Ce chemin situé : Le Grand Clos 14480 CREULLY SUR SEULLES représente une superficie totale de 1 200 m², actuellement propriété de la Commune de Creully sur Seules. Le projet d'aliénation ne peut survenir qu'après enquête publique.

Article 2 : La Mairie de Creully sur Seules, 37 place Edmond Paillaud 14480 CREULLY SUR SEULLES est désignée comme siège de cette enquête publique.

L'enquête se déroulera

du Mercredi 10 mai 2023 à 9h00 au Mercredi 24 mai 2023 à 16h00

Le dossier d'enquête complet comprendra les pièces suivantes :

- Une note explicative,
- Les cartes et plans de situation,
- L'appréciation des dépenses,
- Le plan parcellaire comprenant les limites de la voie et limites projetées,
- La liste des propriétaires riverains,
- Les délibérations et arrêté(s) afférents au dossier.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Creully sur Seules. Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **Par écrit :** un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Creully sur Seules,
- **Par mail,** à l'adresse suivante : a.martel@creully-sur-seulles.fr
- **Par voie postale,** à l'attention du commissaire enquêteur pour l'aliénation du chemin rural n° 15 sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : **Mairie de Creully sur Seules, 37 place Edmond Paillaud 14480 CREULLY SUR SEULLES**

Article 4 : Madame Sophie MARIE, retraitée de l'éducation nationale, a été désignée par Monsieur le maire de Creully sur Seules en qualité de commissaire enquêteur.

Elle procèdera en cette qualité aux dispositions prescrites par l'arrêté municipal 2023/071 et assurera deux permanences en mairie de Creully sur Seules :

- **Le mercredi 10 mai de 9h00 à 10h00**
- **Le mercredi 24 mai de 14h00 à 15h00**

Article 4 : Le dossier est à disposition du public selon les modalités suivantes :

- sur support papier à l'adresse et horaires suivants : Mairie de Creully sur Seules 37 place Edmond Paillaud 14480 CREULLY SUR SEULLES aux horaires d'ouverture habituels

| | | |
|----------|--------------|--------------|
| Lundi | 09h00 -12h30 | 14h00 -17h30 |
| Mardi | 09h00 -12h30 | 14h00 -17h30 |
| Mercredi | 09h00 -12h30 | 14h00 -17h30 |
| Jeudi | 09h00 -12h30 | 14h00 -17h30 |
| Vendredi | 09h00 -12h30 | 14h00 -17h30 |

- Un poste informatique sera mis à disposition du public gratuitement en mairie de Creully sur Seules aux jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus,
- Sur le site internet de la commune <https://www.creully-sur-seulles.fr>

L'adresse mail dédiée à l'enquête publique sur laquelle le public pourra écrire est la suivante : a.martel@creully-sur-seulles.fr

Article 5 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci dans les deux journaux, *Ouest France et La Renaissance du Bessin*. Cet avis sera affiché en mairie et sur le site Internet de la commune. Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée aux dossiers soumis à l'enquête.

Article 6 : A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à Monsieur le Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Article 7 : Le public pourra consulter le rapport et les conclusions et avis établis par le Commissaire enquêteur à la mairie de Creully sur Seules aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité, pendant 1 an.

Article 8 : La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, également par voie postale, est le Maire de Creully sur Seules.